

Le 28 juin 2016

Feuille de route du Groupe de travail « RSE et Environnement »

Parmi les cinq thématiques prioritaires issues du groupe de travail « Feuille de route de la Plateforme RSE » en vue du lancement des nouveaux groupes de travail 2016 - 2017, figurent « les enjeux environnementaux de la RSE ». Il s'agit alors pour le nouveau GT :

- Dans un premier temps, d'identifier et de hiérarchiser des axes de travail sur la prise en compte des aspects environnementaux de la RSE.
- Puis, en cohérence avec les travaux en cours du GT PNRSE également, d'aller plus loin dans l'analyse de la nécessaire articulation entre la RSE et les transitions énergétique et écologique, afin notamment de faire de la RSE un outil d'accompagnement de l'évolution des activités des entreprises en la matière.

Tout en reconnaissant la transversalité et la difficulté existante pour hiérarchiser les problématiques environnementales, les membres du groupe de préfiguration estiment qu'il est nécessaire de se restreindre à certaines thématiques spécifiques et/ou de retenir une approche sectorielle pour les premiers travaux du futur GT.

Lors de la réunion de lancement du GT restreint (le 12 mai), l'économie circulaire, la biodiversité et la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) liés à l'environnement¹ sont apparus comme des axes de travail suscitant un fort intérêt. La question transversale des besoins et des leviers en termes de financement de l'économie circulaire semble particulièrement intéresser les membres du GT.

La santé, et notamment la santé des salariés, a été soulevée comme un sujet majeur également. Il apparaît à la fois comme un axe indépendant (notamment en ce qui concerne la santé des salariés, sujet régi par de réglementations particulières du droit du travail et du droit de la santé) et comme un sujet

¹ *ODD liés à l'environnement* : 6- Accès à l'eau salubre et l'assainissement : garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau,
7- Recours aux énergies renouvelables : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable,
11- Villes et communautés durables : créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables,
12- Consommation responsable : instaurer des modes de consommation et de production durables,
13- Lutte contre le changement climatique : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions,
14- Protection de la faune et de la flore aquatiques : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable,
15- Protection de la faune et de la flore terrestres : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

très imbriqué avec l'environnement (voir par exemple les thématiques de « santé environnementale » et du « droit à un environnement sain »). Cependant – même si les liens étroits entre santé et environnement impliqueront certainement des références à la santé au sein des travaux du futur GT – les membres se sont accordés pour dire qu'il conviendrait d'y revenir ultérieurement.

Le lien entre l'environnement et les chaînes de valeur globales est une autre thématique prioritaire, qui sera abordée également par le futur groupe de travail « *Relations responsables et contenu des mesures de vigilance des sociétés mères ou sociétés donneuses d'ordre vis-à-vis de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs* ». Des synergies entre les deux GT seront ainsi envisagées, notamment par l'organisation d'une ou plusieurs réunions en commun.

Si les divers sujets évoqués dans cette feuille de route concernent les liens entre l'entreprise et l'environnement, le rôle des acteurs étatiques et notamment des collectivités territoriales sera pris en compte dans le cadre des travaux du GT.

1) Axes de travail

Le programme de travail du groupe s'articulera autour de cinq grands sous-thèmes principaux, à aborder dans le cadre de deux phases de travail successives, dont les durées estimatives sont indiquées comme suit :

1ere phase (premiers 2 mois de travail)

1. État des lieux sur la place occupée par l'environnement dans les démarches RSE

- Identification des thématiques couvertes ;
- Identification des approches sectorielles ;
- Valorisation de l'environnement comme porte d'entrée à la RSE pour les TPE-PME (lien à faire avec le précédent GT « PME et RSE »).

2. L'économie circulaire, une voie d'avenir pour la protection de l'environnement

Le modèle d'économie circulaire s'inspire du fonctionnement en boucle des écosystèmes, pour mettre l'accent sur le caractère insoutenable de la consommation mondiale de matières premières non renouvelables, ainsi que sur la dégradation environnementale causée par l'augmentation des pressions des activités humaines (déchets, pollutions, transformation des écosystèmes...). Il cherche à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, produire, consommer et jeter, en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles, des matières premières primaires et de l'énergie, qui minimise aussi les rejets associés, ce qui passe entre autres par :

- ✓ L'optimisation de l'utilisation de la matière (éco-conception des produits et des emballages, approvisionnement durable, recyclage, réutilisation, conception *low tech*, efficacité et sobriété énergétique),
- ✓ L'augmentation de la durée de vie des produits (réparation, réemploi, réutilisation ; éco-conception et R&D responsables, lutte contre l'obsolescence des produits, économie de la fonctionnalité),
- ✓ La limitation de pertes induites en ressources en optimisant leur circulation au niveau territorial (circuits courts, écologie industrielle et territoriale, mutualisation, économie de la fonctionnalité, collaborative, du partage, open data...),
- ✓ La mise en place d'écosystèmes d'acteurs, dont les acteurs publics.

Ce concept a été transposé en droit français par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (LTECV), qui demande au gouvernement de mettre en place une Stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire.

L'économie circulaire, visant à réduire l'impact sur l'environnement ainsi qu'à découpler la consommation des ressources et la création de valeur, semble être une voie d'avenir. Mais l'objectif est loin d'être atteint et les défis à surmonter nombreux.

Sa définition englobe 7 piliers² : écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, réemploi, réutilisation et réparation, recyclage, approvisionnement durable.

Il s'agit pour ce groupe, soit de choisir un ou certains sous-thèmes, soit de procéder par une approche sectorielle qui assurerait la transversalité de l'analyse/ permettrait d'aborder une palette plus large de thématiques :

- Faire un inventaire des initiatives sectorielles et de bonnes pratiques de RSE en lien avec l'économie circulaire, en identifiant les facteurs clés de réussite pour l'adhésion des entreprises au modèle de l'économie circulaire (tels que l'évolution des métiers), ainsi que les freins et les écueils à éviter, voire les limites de l'approche « économie circulaire » ;
- Identifier les spécificités du reporting par rapport à l'économie circulaire. Est-ce que la réglementation est adaptée à ce sujet ?
- Identifier les leviers de la RSE vers l'économie circulaire (déclinaison des objectifs de la LTECV et de la Stratégie nationale de transition vers une économie circulaire au niveau des filières / des entreprises, ...)
- Analyser dans quelle mesure l'économie circulaire devrait participer à la prise en compte transversale des enjeux environnementaux, dont la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique ;

² Source ADEME : <http://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>

- Analyser comment poursuivre l'engagement des TPE-PME dans leurs démarches RSE en lien avec une stratégie d'économie circulaire ? (lien à faire avec le précédent GT « PME et RSE ») ;
- Etudier comment faire de l'économie circulaire un levier pour l'intégration des entreprises dans leur territoire, notamment en lien avec l'écologie industrielle et territoriale.

3. Comment faire de la mise en œuvre des ODD environnementaux un levier de la RSE et vice-versa ?

Bien que les ODD, adoptés au Sommet des Nations Unies sur le développement durable le 25 Septembre 2015, ne soient pas juridiquement contraignants, les dirigeants internationaux ont souhaité que le Programme de développement durable constitue un nouveau cadre de gouvernance et d'action que les gouvernements doivent s'approprier, par la création ou le renforcement des politiques, plans et programmes nationaux cohérents. Il est ainsi attendu des États qu'ils construisent une feuille de route permettant la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'atteinte des ODD et la mise en situation de redevabilité de l'ensemble des parties prenantes.

Il y a actuellement une forte incitation à ce que les entreprises prennent des mesures s'attachant à contribuer à l'atteinte des ODD, et à en rendre compte à travers leurs rapports de gestion. La société civile a participé au processus de négociation des ODD et est appelée également à contribuer au suivi de leur mise en œuvre. Il s'agit alors de mettre en cohérence les travaux de la Plateforme RSE avec l'agenda environnementale post-2015, en montrant dans quelle mesure les démarches de RSE peuvent être des voies efficaces pour atteindre les ODD :

- Préciser quelle est la déclinaison des ODD au niveau des entreprises françaises, de manière à identifier des enjeux précis liés à l'environnement ;
- Examiner les liens entre la mise en œuvre des ODD environnementaux et des thématiques telles que les pollutions, de l'eau notamment, l'érosion de la biodiversité, les lanceurs d'alerte, le bien-être animal, l'analyse de matérialité pour les sujets environnementaux dans les rapports RSE...;
- Faire un état des lieux sur le traitement des ODD dans les démarches RSE, par exemple en abordant le sujet de leur mise en œuvre en lien avec l'offre des entreprises (se déplacer, se nourrir, etc.), incluant leurs chaînes de valeur ;
- Analyser comment sont traités les ODD environnementaux dans les démarches RSE et dans quelle mesure ils peuvent constituer des leviers ;
- Identifier quels dispositifs français existent ou seraient à créer pour favoriser une intégration des ODD environnementaux dans la stratégie RSE de l'entreprise.

2ème phase (3 à 5 mois suivants)

4. La prise en compte de l'environnement dans la gouvernance d'entreprise

- Etudier quel est l'impact de la prise en compte de l'environnement dans la gouvernance d'entreprise (dialogue environnemental) :
 - L'évolution des *business models* sous l'influence des enjeux environnementaux (lutte contre le réchauffement climatique, biodiversité, eau, limitation des ressources...),
 - Le management environnemental de l'entreprise, nouvel axe stratégique des TPE-PME,
 - Lien avec les parties prenantes : comment associe-t-on les salariés ?
 - La question de la protection des lanceurs d'alerte en matière environnementale,
 - L'environnement comme sujet du dialogue au sein de l'entreprise : le rôle des syndicats, des actionnaires et investisseurs, des ONG et des autres parties prenantes,
 - Comment valoriser l'implication des salariés dans les démarches RSE relatives à l'environnement (dans la continuité des rapports de la Plateforme RSE cités dans la bibliographie), et plus particulièrement en lien avec l'économie circulaire ?
- L'intégration des comptabilités « environnementales » à la gestion de l'entreprise.

5. La responsabilité environnementale : la prévention et la réparation du préjudice écologique, dans l'entreprise et au sein de sa chaîne de valeur

- Étudier le « devoir de vigilance » en matière environnementale comme l'une des démarches possibles, entendu selon l'approche en cinq étapes (« *Five Steps Approach* ») pour l'élaboration des mesures de vigilance de l'OCDE :

Etape 1 : Etablir des systèmes de gestion performants,

Etape 2 : Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques associés à la filière,

Etape 3 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour répondre aux risques identifiés,

Etape 4 : Vérifier le devoir de vigilance, par la mise en place notamment de programmes d'audit,

Etape 5 : Elaborer des comptes rendus sur les efforts de vigilance et les rendre publics et accessibles.

Ou selon l'approche du PCN français, fondée autour de six piliers :

1 -Améliorer la relation avec les fournisseurs,

2 -Consommer responsable,

3 -Identifier les risques,

4 -Prévenir les risques,

5 -Réparer et remédier les dégâts causés,

6 -Communiquer avec les parties prenantes et rendre compte.

- Réfléchir sur la place de l'environnement dans le PCN français et autres instances RSE ;

- Examiner la question de la redevabilité des entreprises dans la mise en œuvre des ODD environnementaux.

Il est rappelé qu'au niveau de la méthodologie sur cet axe en particulier, des liens seront à établir avec le futur groupe de travail « *Relations responsables et contenu des mesures de vigilance des sociétés mères ou sociétés donneuses d'ordre vis-à-vis de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs* ».

2) Animateur et co-rapporteurs du GT restreint

L'animateur du groupe désigné par le bureau est Sylvain BOUCHERAND (Humanité & Biodiversité) en sa qualité de Vice-Président de la Plateforme.

Les co-rapporteurs sont : Geoffroy DE VIENNE (CFTC) et Kathia MARTIN-CHENUT (UMR DRES).

Le bureau a désigné Anne GUILLOU (MEEM/CGDD) en tant que « Référent État ».

3) Calendrier

Une présentation d'un projet de feuille de route du futur groupe de travail « RSE et Environnement » est proposée lors du Bureau du 28 juin, puis une validation sera effectuée lors de la Plénière du 5 juillet.

Le début des travaux du groupe est attendu pour septembre 2016. La constitution du groupe de travail fera l'objet d'un appel à candidature auprès des membres de la Plateforme dès cet été.

Il est choisi de se réunir à un rythme d'environ deux réunions par mois. Le groupe de travail appelle de ses vœux une clôture de ses travaux au printemps 2017.

4) Méthodologie de travail et bibliographie

Le groupe s'appuiera sur des auditions d'experts et des travaux existants.

1. Auditions d'experts

Une liste des personnes à auditionner sera établie lors du lancement du GT.

2. Travaux existants *(à compléter par les membres du GT)*

Rapports de la Plateforme RSE

- Rapport du GT1 / sous-groupe 1 « De l'implication des salariés dans les démarches RSE dans les TPE-PME-ETI ».
- Rapport du GT1/ sous-groupe 3 « RSE, Performance globale et Compétitivité ».

- Avis du CESE sur « Performance et gouvernance de l'entreprise », mai 2013
- Avis du CESE sur « La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale », juin 2013
- Rapport Brovelli, Drago et Molinié, « Responsabilité et performance des organisations – 20 propositions pour renforcer la démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE) », juin 2013.

Sur l'économie circulaire

- Un grand nombre de rapports, études, retours d'expérience, échanges de bonnes pratiques, guides... sont rassemblés sur la plateforme www.economiecirculaire.org
- Publications de l'ADEME <http://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>
- Etude du Club de Rome « L'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux », 2015 <http://www.clubofrome.org/wp-content/uploads/2016/03/The-Circular-Economy-and-Benefits-for-Society-FR.pdf>
- http://www.oecd-ilibrary.org/economics/do-environmental-policies-affect-global-value-chains_5jm2hh7nf3wd-en
- DOUILLARD, P., JOLLY, Cécile, L'économie circulaire, combien d'emplois ?, note d'analyse de France Stratégie, publiée le jeudi 07 avril 2016, <http://www.strategie.gouv.fr/publications/leconomie-circulaire-combien-demplois?xtor=xtor=EREC-028>
- BIHOUIX, Philippe, « L'âge des low tech : vers une civilisation techniquement soutenable », Paris : Éd. du Seuil, 2014.

Sur les ODD

- Rapport "The Sustainable Development Goals: An overview of relevant OECD analysis, tools and approaches" www.oecd.org/dac/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20An%20overview%20of%20relevant%20OECD%20analysis.pdf
- Rapport "Sustainable Development Goals: Are the rich countries ready?" de Christian Kroll, https://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/BSt/Publikationen/GrauePublikationen/Studie_NW_Sustainable-Development-Goals-Are-the-rich-countries-ready_2015.pdf
- Rapport "Preliminary Sustainable Development Goal (SDG) Index and Dashboard, SDSN WP" www.unsdsn.org/wp-content/uploads/2016/02/160215-Preliminary-SDG-Index-and-SDG-Dashboard-working-paper-for-consultation.pdf

Sur le cadre juridique

- 12 propositions juridiques formulées dans Le dérèglement climatique : un défi pour l'Humanité, http://www.college-de-france.fr/media/etat-social-mondialisation-analyse-juridique-solidarites/UPL6497917226074275574_cop21_francais_web.pdf ;
- Rapport de la Commission environnement du Club des juristes : Renforcer l'efficacité du droit international de l'environnement - Devoirs des Etats, droits des individus : <http://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-25708-rapport-Club-juristes-droit-international-environnement.pdf> ;
- La Déclaration des droits de l'humanité relatifs à la préservation de la planète, <http://www.unilim.fr/crideau/files/2015/09/D%C3%A9claration-des-droits-de-lhumanit%C3%A9.pdf>, suivie du rapport Lepage rendu au Président de la République : Déclaration des droits de l'humanité, <http://droitshumanite.fr/DU/>
- MARTIN-CHENUT Kathia et DE QUENAUDON, René, « La RSE saisie par le droit. Perspectives interne et international », Editions A. Pedone, Paris, 2016.
- NEYRET, L. (dir.), Des écocrimes à l'écocide : le droit pénal au secours de l'environnement, Bruylant, 2015 (deux projets de conventions internationales et un rapport ont été remis début 2015 à l'ancienne ministre de la justice).
- Dossier Environnement : Quel droit face au changement climatique ?, sous la direction de Mathilde Boutonnet, publié le 12 novembre 2015, Recueil Dalloz, n° 39/7664, p. 2259 et s. (http://www.dalloz-revues.fr/Recueil_Dalloz-cover-48672.htm)